

COMMUNE DE MESNIL LE ROI
(Yvelines)
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
Délibération n°2023/07

DATE DE
CONVOCAION
10/02/2023

DATE D’AFFICHAGE
10/02/2023

DATE AFFICHAGE DE
LA LISTE DES
DÉLIBÉRATIONS
22/02/2023

NOMBRE DE
CONSEILLERS
EN EXERCICE : 29

PRESENTS : 25

VOTANTS : 27

L’an deux mille vingt trois
Le seize février à vingt heures trente,

Le Conseil Municipal légalement convoqué le 10 février 2023 s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de M. Serge CASERIS, Maire.

PRÉSENTS : Serge CASERIS, Aline BILLET, Didier KENISBERG, Olivier ROBERT, Christèle COLOMBIER, Achille CHOAY, Émilie DELAS, Éric FRANÇOIS, Sandrine MARCHAND, Claudette DOS SANTOS, Jean-Claude GUEHENNEC, Martine POYER, Janick CHEVALIER, Suzy MAYNE, Cyriac MILLOT, Élisabeth GANDY, Paul BITAUD, Céline BRUISSON, Bruno PAUL-DAUPHIN, Sylviane COLLES, Michel MONTFERME, Patrick SCHMITT, Anne-Lise AUFFRET, Stéphane LEDOUX, Marc LAUG.

ABSENTS EXCUSÉS ET REPRÉSENTÉS : Pascal CRINCKET donne pouvoir à Aline BILLET, Laure MERY-BOSSARD donne pouvoir à Serge CASERIS.

ABSENTS EXCUSÉS : Françoise HALOT, Monique CARUSO

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Paul BITAUD

OBJET : CREATION D’EMPLOIS – POLICE MUNICIPALE

LE CONSEIL MUNICIPAL ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le Code Général de la Fonction Publique et notamment ses articles L313-1 et L332-8 ;

VU le Décret n° 2006-1391 du 17 novembre 2006 portant statut particulier du cadre d'emplois, les agents de police municipale ;

CONSIDERANT qu'il appartient au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au bon fonctionnement des services ;

ENTENDU l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré ; à l'unanimité ;

DECIDE de créer deux emplois à temps complet aux grades du cadre d'emploi des agents de police municipale à compter de la présente délibération.

DECIDE de modifier le tableau des effectifs en conséquence.

DIT que les crédits correspondants aux rémunérations et charges sont inscrits aux budgets 2023 et suivants



Par délégation du Maire
Le Maire-Adjoint,

Didier KENISBERG